



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
12 avril 2001
Français
Original: anglais

**Assemblée générale
Cinquante-cinquième session**
Point 64 de l'ordre du jour
Question de Chypre

**Conseil de sécurité
Cinquante-sixième année**

**Lettre datée du 12 avril 2001, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 12 avril 2001, qui vous est adressée par S. E. M. Aytuğ Plümer, représentant de la République turque de Chypre-Nord (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 64 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Ümit **Pamir**

**Annexe à la lettre datée du 12 avril 2001, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un exemplaire d'une lettre datée du 10 avril 2001, que vous a adressée S. E. M. Rauf R. Denktaş, Président de la République turque de Chypre-Nord, concernant les dernières déclarations provocatrices des dirigeants chypriotes grecs à Chypre-Sud (voir pièce jointe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de sa pièce jointe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 63 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le représentant
de la République turque de Chypre-Nord
(*Signé*) Aytuğ **Plümer**

Pièce jointe

Je vous adresse la présente lettre pour vous faire part des dernières provocations émanant de l'administration et des dirigeants chypriotes grecs à Chypre-Sud, qui révèlent leur profonde animosité envers la population chypriote turque et montrent bien que le cœur de la question de Chypre a toujours été, et continue d'être, la tentative de la partie chypriote grecque d'« helléniser » l'île en usurpant le titre de « Gouvernement chypriote ». En fait, de telles déclarations montrent bien que, comme nous l'avons toujours dit, le seul motif de la demande chypriote grecque d'adhésion à l'Union européenne est précisément de réaliser une union avec la Grèce, dans cette capacité illégale et illégitime.

Tout d'abord, je voudrais faire référence aux slogans anti-Turcs proférés dans un camp militaire chypriote grec lors d'exercices d'entraînement de routine et publiés dans le quotidien chypriote grec *Haravgi*, le 22 mars 2001, sous le titre évocateur de « Slogans xénophobes dans les rangs de la Garde nationale chypriote grecque ». Ces slogans sont un nouveau témoignage du fait que la haine de la population chypriote turque est implantée dans les esprits des jeunes Chypriotes grecs, qu'ils soient militaires ou civils, et est devenue courante dans la partie chypriote grecque, se transmettant de génération en génération :

« Turcs, Turcs, vous allez tous mourir. Vous allez mourir devant le drapeau bleu et blanc. »

« Tous les Turcs seront jetés à la mer. »

L'officier de la Garde nationale chypriote grecque qui dirigeait ces exercices, à qui un habitant chypriote grec demandait s'il était judicieux d'utiliser des slogans aussi hostiles, s'est justifié de façon choquante en rétorquant : « Qu'est-ce qui vous dérange? Nous allons tuer tous les Turcs! ».

Des remarques similaires sont fréquentes dans les milieux militaires chypriotes grecs et dans la communauté civile, notamment dans les enseignements de l'Église orthodoxe grecque et dans les programmes éducatifs. L'archevêque Chrisotomos, à la tête de l'Église orthodoxe grecque de Chypre, s'est fait connaître par ses remarques entachées de préjugés à l'encontre des Turcs et par ses appels fréquents à une « croisade » pour chasser « l'ennemi national ». Les manuels scolaires chypriotes grecs, en particulier au niveau de l'école élémentaire, regorgent de théories racistes, par exemple « si nous ne chassons pas tous les Turcs, nous sommes en passe d'être annihilés ». Lors de manifestations anti-Turcs, qui sont souvent organisées dans le Sud, les sentiments du public s'expriment par des cris ou des banderoles portant des slogans de haine comme « Un bon Turc est un Turc mort ». C'est ce genre de mentalité raciste et xénophobe qui a conduit à la campagne de nettoyage ethnique menée par les Chypriotes grecs contre les Chypriotes turcs entre 1963 et 1974. Les charniers où sont enterrés des Chypriotes turcs à Ayvasil, Muratağa, Atıtlar ou encore Sandallar, sont le témoignage de la mise en oeuvre impitoyable de cette politique abjecte, clairement décrite dans le tristement célèbre plan Akritas (reproduit dans le document de l'ONU portant la cote A/33/115-S/12722 de 1978) et une douloureuse leçon pour nous tous alors que nous nous efforçons d'assurer la sécurité de l'avenir de Chypre.

L'exhortation publique de Makarios en août 1964 « Si la Turquie vient pour sauver les Chypriotes turcs, elle ne trouvera pas de Chypriotes turcs à sauver »

montre à l'évidence que les Chypriotes turcs sont les « otages des politiques chypriotes grecques ». Et on vient nous dire maintenant que l'appartenance à l'Union européenne de « Chypre » ne dépend pas du règlement de la question de Chypre et que la partie chypriote grecque est habilitée à être considérée comme le gouvernement légitime de l'île tout entière!

Dans la hiérarchie de la Garde nationale chypriote grecque, « l'objectif national » des forces armées chypriotes grecques est non seulement la défense du Sud, mais également l'engagement de « libérer les territoires occupés », ce qui veut dire Chypre-Nord. C'est ce qu'a révélé le commandant de la Garde nationale chypriote grecque, le général de corps d'armée Evangelos Florakis, un ressortissant grec, dans un entretien publié par le quotidien chypriote grec *Politis* le 17 mars 2001. Ses paroles ont été reprises par le dirigeant chypriote grec, M. Glafkos Clerides lui-même, qui dans son message de la « Journée de l'EOKA » (Organisation nationale des combattants chypriotes), le 1er avril, a déclaré « Notre principale responsabilité est de libérer nos territoires sous occupation » (*Politis*, 2 avril 2001). La menace posée par le front gréco-chypriote grec, qui se manifeste par la « doctrine militaire commune » qui unit les deux, demeure donc une réalité.

Sur le plan politique, le Président du parti chypriote grec au pouvoir, le Rassemblement démocrate, M. Nicos Anastasiades, a récemment déclaré que l'adhésion de l'administration chypriote grecque à l'Union européenne serait indispensable à l'Enosis (union de Chypre avec la Grèce). Lors d'une manifestation organisée par un groupe d'étudiants du Rassemblement démocrate à Athènes le 22 mars 2001, M. Anastasiades a déclaré : « En réalisant l'union de Chypre avec l'Union européenne, nous réalisons ce faisant son union avec la Grèce ». Nous croyons fermement que cette déclaration des autorités chypriotes grecques est d'une telle importance qu'elle doit obliger tous ceux qui participent à la facilitation d'un accord négocié sur Chypre à envisager d'un regard neuf la perspective de l'accession chypriote grecque à l'Union européenne, avant un règlement de la question au nom de Chypre tout entière. Il n'est guère besoin de rappeler les répercussions qu'une telle éventualité aurait sur les efforts de règlement de la question.

Nous pensons avant tout que l'Union européenne doit être consciente du préjudice qu'elle a porté à la perspective d'un règlement sur l'île en jugeant recevable la demande unilatérale et illégale d'adhésion à l'Union européenne présentée par l'administration chypriote grecque et des coups qu'elle continue à y porter de par son insistance sur cette politique totalement erronée. Nos efforts répétés pour que l'Union européenne – tant l'institution elle-même que chacun de ses pays membres – prenne conscience des conséquences éventuelles de cette politique unilatérale sont malheureusement demeurés sans écho. Loin de prêter attention à nos multiples appels et démarches à cet égard, l'Union européenne envisage à présent sérieusement l'offre de l'administration chypriote grecque de contribuer à la réalisation de l'objectif capital de l'Union européenne dans le cadre de la politique commune en matière de sécurité et de défense. Si la partie chypriote grecque y parvient, elle aura réussi à faire intervenir l'Union européenne dans les aspects militaire et politique de la question de Chypre, au détriment de la partie chypriote turque et de tous les efforts visant à la réconciliation.

Les faits susmentionnés ne sont pas seuls à compromettre les efforts visant à la réconciliation, puisque les mesures d'isolement et les embargos inhumains imposés à la population de la République turque de Chypre-Nord demeurent en vigueur.

Nous vous avons signalé à maintes reprises, tout comme à la communauté internationale, que ces embargos portaient non seulement sur les transactions les plus simples entre la population chypriote turque et le monde extérieur, voire les Chypriotes grecs, mais aussi sur des aspects aussi fondamentaux que la représentation dans les réunions internationales. Ces mesures inhumaines et totalement injustifiées, qui remontent pour beaucoup d'entre elles à 1963 et sont donc vieilles de 38 ans, portent préjudice à la vie économique, sociale, culturelle et politique de la population chypriote turque et minent les relations entre les deux peuples, qui se sont bien entendu détériorées à un point tel qu'on observe aujourd'hui une absence totale de confiance mutuelle. Je n'ai guère besoin de souligner combien cette politique hostile des autorités chypriotes grecques compromet tout espoir de règlement de la situation par les bons offices de votre mission.

Jusqu'à ce jour, nous n'avons obtenu pour toute réponse aux appels que nous avons lancés à la communauté internationale afin d'obtenir la levée de ces embargos qu'une mention de ceux de vos rapports pertinents qui font état de l'existence de telles mesures. S'il s'agit là d'une réaction encourageante, elle n'a malheureusement pas suffi à obtenir la levée, ni même l'atténuation, des restrictions généralisées qui sont imposées à notre population. À dire vrai, le dernier fait nouveau en la matière a suscité notre déception, puisque nous avons constaté que la mention des embargos dans votre dernier rapport à la Commission des droits de l'homme de l'ONU (E/CN.4/2001/31, daté du 20 février 2001), pourtant très brève, avait été assortie de guillemets à la suite des protestations émises par l'administration chypriote grecque à propos du libellé initial du rapport. Cette modification en apparence anodine suffit à indiquer sans l'ombre d'un doute que la partie chypriote grecque nie totalement l'existence de ces embargos et que la communauté internationale est incapable de faire face à ces objections, ou n'est pas disposée à le faire.

Nous vous demandons instamment d'examiner sérieusement, dans le cadre des évaluations de la question de Chypre auxquelles vous procédez actuellement, les faits alarmants susmentionnés et de prendre les mesures que vous estimerez nécessaires. Ces faits nouveaux confirment une fois encore qu'il convient en priorité de tenter de porter remède à l'inégalité qui persiste entre les deux parties, afin que des négociations puissent être entamées sur une base vraiment équitable. Il ne s'agit pas d'une condition préalable, mais d'un impératif dicté par la raison, la justice et la loyauté. Dans le cas contraire, la véritable condition préalable à un accord négocié, à savoir la reconnaissance du prétendu statut « gouvernemental » de la partie chypriote grecque, continuera de dominer le débat et d'étouffer dans l'œuf tout effort de réconciliation.

Le Président de la République turque de Chypre-Nord
(*Signé*) Rauf R. **Denktaş**